

« **Faites-vous des amis qui vous accueillent dans les tabernacles éternels** » (Lc XVI, 8).



Comment pouvons-nous soulager les **âmes souffrantes** et les conduire au ciel ? 1° par la **prière** et les **aumônes** ; 2° par les **indulgences** ; et 3° surtout, par le saint sacrifice de la **Messe**. (Catéchisme)

« **L'ingratitude n'est jamais entrée dans le Ciel** » (une âme à Ste Marguerite-Marie)

Des messes pour les pauvres âmes

Fille d'un pauvre menuisier, **Etiennette Descombes** était née en **1766**, dans la petite ville industrielle de Cours (Rhône). Elle vit M. l'Abbé **Jean-Marie Vianney** (1786-1859) pour la première fois vers **1828**, ayant dépassé la soixantaine. Elle désirait consulter le *saint* au sujet d'une œuvre à laquelle elle avait voué sa vie : la prière pour les âmes souffrantes. Elle y trouvait quelques difficultés et se demandait, en des heures tristes, si ses loisirs ne seraient pas mieux employés à une autre œuvre de piété ou de zèle.

Le saint Curé d'Ars fit à Etiennette Descombes le plus gracieux accueil.

« *Votre mission, lui dit-il, est belle et très agréable à Dieu. Oh ! Des messes, des messes pour les âmes du purgatoire ! Quoi de plus précieux ? Faites-en une ample moisson : Dieu vous en donnera la grâce, il vous bénira, il vous accordera de longues années encore pour le bonheur de ces pauvres saintes âmes.* »

Etiennette revint au pays, plus confiante et plus entreprenante. Pour ainsi parler, elle « étendit son commerce, multiplia ses petites industries ». On la vit quêter sans crainte à la porte de l'église, circuler dans les cafés et les hôtels, les jours de foire. Et toujours la même prière, dont les termes étonnaient parfois des hommes venus à Cours pour leurs affaires : « *Un sou, s'il vous plaît, pour les âmes du purgatoire.* » Jamais, dit-on, Etiennette ne fut ni insultée ni rabrouée. Personne n'eût accusé de supercherie cette bonne femme si originale, il est vrai, mais si pieuse, si honnête et qui vivait de rien.

Etiennette réservait tous ses sous pour ses chères clientes. Quand son petit sac était rempli, elle fermait sa porte, déposait sa clef chez une voisine et, chaussée de ses sabots, un morceau de pain dans sa poche, sûre de trouver en route le

vivre et le couvert, elle partait pour Ars. Ces cinquante kilomètres de chemins malaisés ne l'effrayaient pas.

Elle fit au moins **quarante fois** le voyage. Agée de cent ans, elle le faisait encore ! Elle confiait qu'elle trouvait l'aller plus dur que le retour : c'est qu'elle revenait d'Ars, le cœur tout épanoui, tout réchauffé.

M. le Curé **Vianney** célébrait lui-même quelques-unes des messes dont Etiennette lui apportait les honoraires ; il répartissait les autres entre ses confrères du voisinage. Il en fonda un certain nombre à perpétuité. C'est par **milliers** certainement qu'il faut compter les messes procurées aux âmes du purgatoire par les soins d'Etiennette Descombes.

« *Faites-en une ample moisson* », lui avait commandé le Curé d'Ars. Etiennette avait bien rempli son mandat. « *Dieu vous accordera de longues années* », avait ajouté le saint. Etiennette mourut le 22 décembre **1873**, à l'âge de **cent sept ans**.

Des choses merveilleuses se passèrent, assure-t-on, pendant l'année qui précéda sa mort. Etiennette était devenue aveugle. Des dames du pays furent heureuses et fières de la soigner et de la servir. Or, plusieurs fois, elles trouvèrent le ménage tout en ordre, alors que la porte était restée close jusqu'à leur arrivée : « *Ce sont les âmes du purgatoire qui sont venues ce matin* », expliquait en souriant la sympathique aveugle.

Ses funérailles furent un triomphe. Les usines de Cours furent fermées ce jour-là ; ouvriers et patrons, un nombreux clergé escortèrent l'humble dépouille à qui le conseil municipal avait assigné dans le cimetière une place de choix.

Nul doute qu'elle ne fut grandement accueillie en Paradis.

Mgr Francis Trochu
La mission d'Etiennette Descombes
In *Les Intuitions du Curé d'Ars*, t. 2

Indulgences :

Les **1^{er} & 2 novembre**, en visitant une église, ou oratoire public ou semi-public : **l'indulgence plénière**, applicable aux défunts seulement ;

Du **1^{er} au 8 novembre**, chaque jour, en visitant un cimetière : **l'indulgence plénière**, applicable aux défunts seulement.

Aux conditions habituelles : - **prier pour les défunts**, même de façon seulement mentale – Plus :
1) **Prière** « aux intentions du Souverain Pontife » ;
2) **Confession** (dans les jours qui précèdent ou suivent) ; 3) **Communion** sacramentelle.

